

What is the optimal democratic system?

Izu, Akhenaton

Université de Kinshasa

7 January 2018

Online at https://mpra.ub.uni-muenchen.de/84634/MPRA Paper No. 84634, posted 17 Feb 2018 23:13 UTC

Quel est le régime démocratique optimal en Afrique ?

Akhenaton IZU-MAKONGO

akhenatonizu@gmail.com Université de Kinshasa

Résumé

Face à la multiplication de forces négatives en Afrique, face à des troubles répétés après chaque élection, il nous a paru judicieux d'analyser les forces et les faiblesses de chaque régime démocratique en Afrique. En effet, vu le passé coutumier de l'Afrique, vu les dérives du présidentialisme, de nos analyses, il découle que les meilleurs régimes démocratiques en Afrique sont ceux qui ne favorisent pas l'émergence d'un homme fort au sommet de l'Etat(régime parlementaire, monarchie constitutionnelle, régime républicain hybride). Et des estimations économétriques, nous déduisons que la pratique de la démocratie dans les économies du deuxième groupe attirent plus d'investissements et améliorent le climat des affaires.

Mots-clés : Démocratie, Présidentialisme, climat des affaires

Abstract

Referring to several rebellions in Africa, referring to troubles after each election in Africa, the purpose of that paper is to analyze the strengths and the weaknesses of each democratic regime in Africa. Indeed, according to customary past of Africa, according to the drifts of the presidentialism, from our analyses, it rises that the best democratic regime in Africa are those which do not facilitate the emergence of a strong man to the summit of the state (parliamentary system, constitutional monarchy, hybrid republican system). From the econometric analyses, we deduce that the practice of the democracy in the economies of the second group attracts more investments and improves the investment climate.

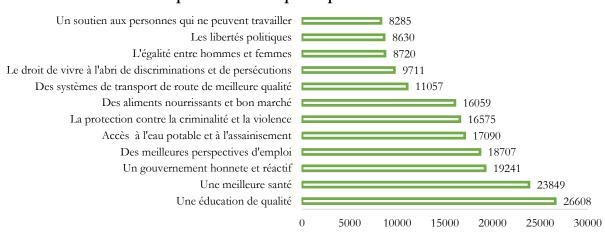
Keywords: Democracy, Presidentialism, Investment climate

JEL code: H10, H12, E20

INTRODUCTION

Depuis l'avènement des théories des institutions, les liens entre la bonne gouvernance et la croissance économique ont été mis en exergue. En effet, à dotations factorielles égales en main d'œuvre, en équipements, en ressources naturelles ou encore en technologie, seules les capacités institutionnelles créent la différence. C'est dans le même sens que Rodrik et al. (2009) ont conclu que la gouvernance est l'une des causes fondamentales de cette différence dans le rythme de croissance économique.

Reprenons le constat de Tony Leon (2010) concernant le contraste frappant entre le Botswana et la Zambie, tous deux sans accès à la mer et riche en ressources et à qui a été accordée l'indépendance à la même période. À l'indépendance en 1964, la Zambie était le deuxième plus riche pays d'Afrique, alors que le Botswana était décrit par un officiel colonial britannique comme un « morceau de territoire inutile.» (Meredith, 2005) Or, le Botswana a adopté des politiques économiques favorables au marché ancré et renforcé par un environnement démocratique, environnement qui l'a propulsé vers le groupe des pays à revenu moyen supérieur. La Zambie, en attendant, se languit dans le bas du classement sur le revenu, avec un niveau de revenu par habitant à peine différent de ce qu'il était en 1960. Lors de l'enquête My World 2015 des Nations Unies concernant les préoccupations des africains, il a été constaté ce qui suit:



Graph.1. Priorités principales des africains

Note: Ce graphique présente les réponses à la question: « Quels sont, pour vous et votre famille, les six problèmes les plus importants? » (35 310 personnes interrogées dans les 54 pays d'Afrique).

Source: ONU, ODI, Ipsos MORI (2016), "The United Nations Global survey for better world" (données consultées en février 2016), http://data.myworld2015.org/.

Du graphique 1, nous tirons les trois priorités des Africains que sont une éducation de qualité, de meilleurs soins de santé et un **« gouvernement honnête et réactif »**, lesquelles priorités passent devant le souhait d'avoir de meilleures perspectives d'emploi et un meilleur accès à certaines infrastructures publiques (eau potable, assainissement et routes).

Or, pour l'essentiel de la période postcoloniale, la tendance en Afrique a été marquée par le spectre des systèmes à parti unique, des « présidents à vie », et les violentes usurpations de pouvoir soit par les assassinats ou par les coups d'État militaires. La personnalisation du pouvoir, la répression des droits de l'homme, et les dirigeants véreux et vénaux ont été à l'ordre du jour (Tony Leon, 2008). Ce paysage politique a généré la misère, le

chômage, la prédation, la corruption ainsi que plusieurs dérives dans la gestion de la chose publique. Les dictateurs africains profitaient alors de leur positionnement dans la guerre froide jusqu'à ce que s'écroule le mur de Berlin en 1989.

La fin de la guerre froide affaiblissant les régimes dictatoriaux de droite comme de gauche, les sociétés africaines n'hésitent plus à remettre en cause les années d'oppression politique et de profonde morosité économique puis à renverser leurs gouvernements autoritaires – jugés responsables de la banqueroute des économies du sous-continent – au début des années 1990 (Callonico, 2015). Parmi les facteurs de soulèvement, l'économie a joué un rôle essentiel dans l'installation de régimes démocratiques car si les anciens régimes autoritaires avaient été synonymes de succès économique et social, peu auraient été renversés.

Depuis les années 1990, le système démocratique s'installe petit à petit : les élections deviennent la règle dans plusieurs pays, les médias privés voient le jour, le multipartisme ainsi que la liberté de la presse s'installent également. Bref, la démocratie est de plus en plus considérée comme la seule forme légitime de gouvernement en Afrique. Selon l'indice de la démocratie de 2016, il y a un pays de l'Afrique Subsaharienne dans la catégorie « full democracy » et 7 pays dans la catégorie « flawed democracy », ce qui dénote un progrès considérable.

Par ailleurs, la plupart des constitutions édictées après les régimes autoritaires ont porté le choix sur le régime présidentiel ou semi-présidentiel s'inspirant du modèle américain et du modèle français. Après quelques années de règne des premiers dirigeants élus démocratiquement, plusieurs dérives notamment le présidentialisme se sont installées. Et le présidentialisme implique une concentration systématique du pouvoir politique, économique et médiatique entre les mains d'un seul individu – le Président. Cette concentration du pouvoir entre les mains du président aboutit in fine aux pratiques néo patrimoniales.

Contentieux électoraux par-ci, modifications de la constitution et référendum parlà, les dirigeants africains se servent de techniques démocratiques pour instaurer la dictature moderne qualifiée carrément de la **démocrature**. Ce n'est un secret pour personne que **The Economist Intelligence Unit**, dans son rapport sur l'indice de la démocratie en 2016, classifie 22 pays africains comme ayant un régime dictatorial et 13 comme ayant un régime hybride. Or, sous le régime autoritaire, l'instabilité politique, la concussion et la corruption se conjuguent, faisant des pays africains des pays à haut risque d'investissement. Voilà pourquoi, il n'est pas étonnant de constater que les pays africains occupent les derniers rangs du classement de l'Indice de Développement Humain (IDH), de l'Indice de Perception de Corruption (IPC) et du Rapport Doing Business.

Si hier c'est fut par les guerres, les assassinats et les coups d'Etat que le pouvoir se transmettait en Afrique, aujourd'hui c'est par les élections, par les artifices juridiques que le pouvoir se transmet. La plupart des présidents africains viennent d'être réélus alors qu'ils avaient déjà brigués plusieurs mandats : c'est le cas d'Idriss Déby, Sassou Nguesso, Paul Kagame, Pierre Nkuruziza, Yoweri Museveni, Paul Biya, Abdelaziz Bouteflika, Teodoro Obiang Nguema, etc. En Afrique, les élections truquées génèrent des mécontentements jusqu'à la prolifération de forces négatives, à la révolte populaire et pire aux affrontements armés contre le régime.

Finalement en Afrique, la démocratie qui devait conduire au bien-être produit, à peu près, les mêmes résultats que la dictature et plusieurs interrogations demeurent quant à trouver un régime politique équilibré, capable de booster le développement en Afrique.

La suite du travail s'organise de la manière suivante : la première section insiste sur l'importance de la démocratie dans les performances d'une nation moderne et la deuxième section présente les caractéristiques des régimes africains. Il s'agit là d'expliquer les traits communs de régimes démocratiques africains qui empêchent l'éclosion de la vraie démocratie en Afrique. La section troisième présente le régime optimal selon les estimations économétriques de données de panel. Les résultats de notre recherche sont présentés dans la section 4. Enfin, nous tirons une conclusion.

I. Importance de la démocratie en Afrique

Les facteurs institutionnels et politiques sont aujourd'hui vus par un grand nombre d'auteurs comme les principales variables explicatives du retard des économies sous-développées (Alesina et al, 1996 ; Easterly et Levine, 1997). Parmi les facteurs institutionnels pouvant agir sur la croissance, la démocratie a été l'un des facteurs qui a le plus attiré l'attention des économistes.

Or en Afrique, la mauvaise gouvernance et la dictature sont érigées en système, l'essentiel n'est pas d'incriminer les dirigeants mais de repenser tout le système de gouvernance africain afin d'éradiquer le problème de dictature à la source. Toutes choses égales par ailleurs, la misère et la précarité de l'Afrique ne trouveront des réponses appropriées que si les problèmes de la forme et de l'efficacité du gouvernement sont résolus. En Amérique latine, la sortie d'une longue période d'autoritarisme, caractérisée par les coups d'État et les violences publiques, s'est accompagnée d'un certain accroissement économique (Chili, Argentine, Brésil, Nicaragua, etc.) (Massuh 1997:68).

I.1. Avantages de la démocratie comme système

a. Démocratie en tant qu'une valeur universelle

La démocratie est un système dans lequel l'ensemble de la société peut participer, à tous les niveaux, au processus de prise de décision et en exercer le contrôle. Le plein respect des droits de l'homme, tels que les définissent la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les Pactes et la Déclaration de Vienne de 1993, en constitue le fondement.

Face à un homme moderne, bien éduqué, pétri de valeurs humanitaires et sociales, la dictature est presqu'une moquerie si pas une insulte. La démocratie est un système qui accorde à tous les citoyens la même valeur en jouissant des mêmes prérogatives et droits civiques. Bien que certains pays du monde aient réalisé de performances économiques considérables avec des régimes autoritaires, le manque de démocratie engendre toujours des inégalités criantes au sein de la population. La littérature considère la démocratie comme une *méta institution* c'est-à-dire une institution à partir de laquelle naissent ou se renforcent les autres institutions dans un pays (Rodrik, 2000).

C'est ainsi que les Nations Unies, à travers le nouveau programme de développement « agenda 2030 », reconnaissent l'Etat de droit comme un des fondamentaux du

développement durable. Promouvoir l'Etat de droit au niveau national et international constitue, ainsi, la troisième cible du 16^{ème} objectif du développement durable (ODD en sigle).

b. Attrait des investissements

L'investissement est un préalable à la création des richesses dans une économie en ce qu'il améliore les capacités techniques et financières des entreprises. Ainsi, l'investissement constitue le moteur de la croissance économique et du développement. Cependant, l'investissement présuppose un risque à prendre parce que l'entrepreneur anticipe des dépenses et des recettes sur le futur qu'il ne maitrise pas. Il engage ses fonds pour espérer récupérer plus dans le futur.

Or, La démocratie réduit l'incertitude économique car elle apporte une meilleure visibilité pour les investisseurs et aide les pays à mieux s'adapter face aux bouleversements extérieurs (Rodrik, 1999). La démocratie peut réduire le risque de mise en œuvre de politiques économiques distorsives (inflation élevée, déficit public insoutenable, surévaluation de la monnaie, etc.) Ce faisant, elle permet une réduction des coûts de l'investissement privé et favorise le développement de ce dernier.

Tableau 1 : Classement des indicateurs de gouvernance

Pays	Norvège	Suède	Nouvelle	Danemark	Corée du	Syrie	Tchad	RCA
			Zélande		Nord			
Classement par rapport	1/167	3/167	4/167	5/167	167/167	166/167	165/167	164/167
à l'indice de la								
démocratie 2016								
Classement Doing	9/189	8/189	2/189	3/189	Non classé	175/189	183/189	185/189
Business 2016								
Classement Indice de	5/167	3/167	4/167	1/167	167/167	154/167	147/167	145/167
Perception de la								
Corruption 2016								

Sources: Transparency International (Corruption Perception Index 2016), World Bank Group (Doing Business 2016) et The Economist (Democracy Index 2016).

Comprenons par ce tableau que plus un pays se démocratise, plus son climat des affaires s'améliore au vu du rang du rapport Doing Business. Les régimes pseudo-démocratiques ou radicalement autoritaires constituent des freins au développement en ce que la démocratie apparente est plus nocive que la dictature. Dans une dictature, le cadre des affaires est malsain mais prévisible alors que dans une démocratie apparente le cadre est imprévisible c'est-à-dire l'investisseur s'attend à un cadre transparent où les droits de propriété sont assurés mais il y rencontre un cadre malsain.

c. La Démocratie et la mondialisation

Au moment où le monde est devenu un village planétaire, il est impensable qu'un pays puisse réalise de performances remarquables s'il ne commerce pas avec le reste du monde. Les échanges avec les autres pays du monde sont porteurs de valeurs ajoutées, de transfert de technologies, des emplois productifs, bref du développement.

La corrélation entre la démocratie et la mondialisation dénote des résultats surprenants. Partant de l'indice de la Freedom House qui insiste sur le respect de la liberté du processus électoral et l'existence d'une opposition représentative, Zaki LAIDI (2001) constate que « Le croisement de cet indicateur avec le classement de Sachs & Warner (1995) sur l'ouverture commerciale confirme que les pays les plus ouverts au commerce sont aussi, à de rares exceptions près, les plus démocratiques. Dans de nombreux pays, l'ouverture politique suit ou précède l'ouverture commerciale. Si une relation de causalité apparaît hasardeuse, la quasi-totalité des pays qui, comme Taiwan ou la Corée du sud, qui ont ouvert leur commerce avec des régimes «non libres» ont, par la suite, démocratisé leur système politique. »

Si les individus revendiquent aujourd'hui justice, droits équitables à l'enseignement et au travail, droits à la sécurité alimentaire, sanitaire, leurs revendications ciblent la démocratie comme recette magique qui peut surmonter tous ces maux.

d. Démocratie et performances économiques

Selon la banque mondiale(1991), les gouvernements démocratiques ont de bons résultats économiques contrairement aux régimes dictatoriaux. En effet, la démocratie permet la protection des droits de propriété. L'argument de base ici, c'est que les dictateurs ne peuvent pas garantir avec crédibilité que les droits de propriété seront respectés. Selon Olson(1993), la protection des droits de propriété est mieux assurée dans les démocraties que dans les dictatures. Pour Olson (op.cit.), les droits individuels sont nécessaires à garantir en démocratie de même que les droits de propriété et le respect des contrats.

Un grand nombre d'auteurs affirment avoir trouvé une relation positive entre les libertés économiques et les taux de croissance (Barro ; 1999). Si les libertés économiques et les libertés civiles et politiques sont positivement liées, alors la démocratie sera à son tour positivement liée à la croissance économique. Même si les adeptes de l'exemple asiatique jettent le discrédit sur la démocratie en affirmant que celle —ci est nuisible au développement économique, on peut sans risque de se tromper soutenir qu'ils ont tort, car la démocratie en favorisant les libertés économiques, contribuent significativement à la croissance.

Barro (1996), dans un célèbre article intitulé « *Democracy and growth* », estime une équation de croissance sur données de panel en utilisant un échantillon de cent pays observés sur une durée allant de 1960 à 1990. Les résultats de Barro (1996), montrent que les libertés économiques favorisent la croissance en situation de faible niveau de démocratie. En effet, le taux de croissance atteint son niveau le plus élevé lorsque le niveau de la démocratie est moyen et audelà de ce seuil, le taux de croissance commence par chuter à mesure que le niveau de démocratie augmente.

Minier (1998) s'intéresse à deux questions principales dans son article "Democracy and growth: alternative approaches". La première, c'est que l'auteur veut savoir ce qui se passe dans les pays qui ont amorcé un processus démocratique. Il trouve que les pays qui se démocratisent connaissent une croissance rapide que ceux qui ne se démocratisent pas. Par ailleurs, il s'avère que les pays les moins démocratiques connaissent une croissance lente et l'effet d'une baisse du niveau de la démocratie sur la croissance est statistiquement significatif négatif.

Persson et Tabellini (2006) montrent que lorsqu'un pays devient démocratique, cela accélère significativement la croissance de 0.75%. Par ailleurs, l'effet sur le revenu par tête est de 12.5% dans le long terme. Les auteurs trouvent aussi que lorsqu'un pays met en place les structures démocratiques après la libéralisation de son économie, ce pays voit sa croissance se renforcer.

I.2. Choix du Régime démocratique

Un condiment peut être délicieux et nutritif, mais si sa cuisine n'est pas bien faite, il devient dégoutant et indésirable. Il en est de même de la démocratie dont l'application est aussi importante que la conception parce que Guy Hermet comptabilise comme dictature une démocratie d'apparence.

En première approximation, la forme du régime politique ne paraît pas avoir une importance démesurée. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse sont parmi les pays les plus libres au monde et pourtant leurs régimes diffèrent. La « révolution libérale » s'est produite aussi bien dans le régime présidentiel américain que dans les régimes parlementaires anglais, australien ou néo-zélandais. Des réformes d'ampleur ont pu être menées aussi bien dans un régime parlementaire fédéral, tel le Canada, que dans un régime présidentiel fédéral, tels les Etats-Unis. Elles ont pu être portées aussi bien dans ces régimes fédéraux que dans des nations alors très centralisées, tel le Royaume-Uni.

Cependant, la question du régime démocratique est très pertinente. Il existe des régimes qui accordent beaucoup plus de pouvoir au Chef de l'Etat, d'autres par contre encouragent une dyarchie au sommet de l'Etat mais toutes les variantes démocratiques sont porteuses de réalités différentes en ce qui concerne l'équilibre du pouvoir, lequel influence l'équilibre de toute la société.

Il convient à un pays de s'inspirer de ses propres réalités en vue d'opérer un choix judicieux du régime démocratique à adopter. Prenons le cas des pays de l'Amérique du sud qui, à un moment de leur histoire, ont copié le régime présidentiel des Etats-Unis. Avec le temps, cette copie ne deviendra qu'une caricature car le Président concentrait la presque totalité des pouvoirs et seules les apparences du régime présidentiel demeuraient.

II. Caractéristiques de régimes démocratiques africains

II.1. Le Politique africain

La qualité de vie d'une nation dépend plus de son politique que de sa politique. En effet, les règles démocratiques bien élaborées dans un pays donné aboutiraient à des résultats mitigés si ceux qui gouvernent ne sont pas à la hauteur. A la suite de Georges BURDEAU, nous comprenons l'importance cruciale du politique. Que d'analyses macroéconomiques bien confinées, que de conférences, que de livres publiés sur le développement de l'Afrique mais rien ne change. On a beau réfléchir et écrire pour améliorer les conditions de vie des peuples africains mais le blocage reste politique car aux excellents dirigeants sont attachés d'excellents résultats et

aux piètres dirigeants, de piètres résultats. Le politique avec sa puissance, sa sensibilité joue un rôle de premier plan sur le développement d'une nation.

Selon Jean BAECHLER, le politique ouvre ou ferme la gamme des choix. C'est ainsi qu'il y a des régimes politiques qui ouvrent la gamme des possibles et il y en a qui la ferment, selon qu'ils sont ou non monolithiques. La problématique de l'animation de l'Etat, de la structure sociale qui tient, de ses valeurs et motivations, de sa psychologie, se place au centre du système et vient confirmer la centralité du politique. Par son statut de pouvoir, par son rôle de cohésion, le politique permet telle économie, tel système éducatif, tel état de l'agriculture, telle société arrimée au travail, à la jouissance, à la recherche de la puissance de la nation, etc.

En Afrique, la politique n'est pas une question d'idéologie et de convictions mais une question d'opportunisme, une occasion d'échapper à la pauvreté qui est le lot du grand nombre. L'homme politique africain se caractérise par l'opportunisme, l'usurpation du pouvoir, les détournements, le non-respect des lois, la négociation facile, le mimétisme, etc. L'homme politique africain exploite le pouvoir pour ses propres intérêts, il est toujours prêt à s'accaparer du pouvoir même par des voies malotrues ; l'homme politique africain préfère l'argent à l'honneur, la négociation au respect des textes. En lieu et place de résoudre les problèmes de la nation, l'homme politique africain est celui qui en crée afin que de tirer profit des négociations qui en découleraient.

II.2. Quelques caractéristiques des régimes africains

Les caractéristiques de régimes africains sont intrinsèquement liées aux caractéristiques du politique africain. Les régimes politiques africains sont aussi vicieux que sont les acteurs qui sont à la commande. Tout y est organisé pour favoriser un homme, le Chef de l'Etat qui bénéficie des pouvoirs dignes d'un roi médiéval.

a. La gestion coutumière du pouvoir

Héritier Mambi (2010) compare le pouvoir d'un Chef de l'Etat au pouvoir traditionnel du chef coutumier. En effet, les pratiques actuelles du pouvoir en Afrique Subsaharienne corroborent cette comparaison en termes beaucoup plus de la « familiarisation du pouvoir ».

Ainsi, il est aisé de constater que les mêmes pratiques coutumières sont aujourd'hui modernisées par les Présidents africains. Parmi ces pratiques, nous pouvons citer :

Absence d'alternance : ce pouvoir pose le problème de limitation de mandat du chef. Généralement, un chef monte au trône pour le restant de sa vie, son mandat n'est toujours pas limité. La succession n'est possible qu'en cas de mort, de révocation ou d'abdication du chef au pouvoir. À la fin des années 1980, sur les quelques 150 chefs d'État ayant gouverné les pays africains depuis l'indépendance, seulement 6 ont volontairement renoncé au pouvoir – et même dans ces cas, ce n'est qu'après avoir occupé leur poste 20 ans ou plus (Meredith, 2005). Aujourd'hui, nous nous rappelons bien les sentiments de l'ex-président Zimbabwéen Robert Mugabe qui, malgré 37 ans de règne a refusé de démissionner avant d'être pressé par l'armée et son parti ZANU-PF.

La famille est la base du pouvoir politique, ce qui occasionne l'hérédité des charges politiques. Dans la logique traditionnelle, les liens de sang demeurent une condition *sine qua non* pour accéder au pouvoir. Deux régimes africains nous servent d'exemples:

Le premier régime est celui d'**Omar Bongo** qui, pendant qu'il présidait aux destinées du Gabon, son fils Ali occupait le portefeuille stratégique de la Défense et la fille aînée du chef de l'Etat, Pascaline, était la directrice du cabinet présidentiel, en même temps que la vice- présidente de la compagnie pétrolière Elf Gabon. Les petits frères et sœurs d'Ali et Pascaline étaient également bien placés dans l'appareil de l'Etat et les grandes entreprises publiques, dont l'organigramme se confond en partie avec l'arbre généalogique présidentiel : Jeff Bongo est ainsi directeur de la programmation des règlements à la Trésorerie générale, etc.

Le deuxième régime est celui de **SASSOU NGUESSO** dont la fille Claudia est chargée de sa communication. Son autre fille Ninèle, est également conseillère de son pater, qui a nommé son époux, Hugues Ngouelondele, député maire de la Capitale. Un fils du chef de l'Etat, Denis Christel Nguesso, est le directeur du bureau londonien de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui assure l'essentiel des revenus du pays.

La personne du chef coutumier est vouée à un véritable culte. Une sorte de vénération dans la mesure où « il est le seul vivant qui entre légitimement en contact avec les morts ». La même tendance continue avec les actuels Présidents africains qui font l'objet du culte avec de surnoms tels que « l'homme seul », le « mwalim», « l'empereur » et toute action menée doit être portée la bénédiction du Président de la République : sous le haut patronage du chef de l'Etat.

b. L'importation des régimes politiques

Durant la décennie 1960-1970 et devant la nécessité de se doter de régimes politiques à même de porter leur mission de développement, le premier réflexe des dirigeants des Etats africains indépendants a été d'importer les régimes politiques des anciens pays colonisateurs. Après les Indépendances, le défi des nouveaux Etats africains était de construire des systèmes de gouvernement qui ambitionnaient de ressembler à ceux des colonisateurs (France, Angleterre) ou à ceux qui, aux yeux des colonisés, incarnaient la démocratie et l'Etat de droit comme les Etats-Unis.

Aujourd'hui encore, l'importation des régimes politiques est à l'ordre du jour. A chaque fois qu'il faut doter un pays africain d'un corps de lois concernant une matière spécifique ou à chaque fois qu'il faut adopter une nouvelle constitution, les dirigeants africains se réfèrent aux textes européens qu'ils peinent à respecter. C'est pour cela qu'ils promulguent des lois sans tenir compte des réalités africaines et dont l'aboutissement n'est pas différent que l'anomie ellemême.

c. Le Présidentialisme

Dans les nouvelles démocraties africaines, le choix des institutions a paradoxalement contribué à conserver à la tête de l'État un homme fort. En mettant en place des régimes présidentiels (Bénin, Côte d'Ivoire, Sao-Tomé et Principe...) ou semi-présidentiels (Sénégal, Mali, Niger, Nigeria), les nouvelles démocraties africaines n'ont pas su freiner la reproduction des pratiques néo patrimoniales. Selon Linz et Stephan (1996), le présidentialisme implique une concentration systématique du pouvoir politique, économique et médiatique entre les mains d'un seul individu – le président. En Afrique, le pouvoir est, par tradition, profondément personnalisé (Bratton et Van de Walle, 1997, 63) et en faisant le choix du présidentialisme on a multiplié l'effet de centralisation du pouvoir entre les mains d'un seul homme fort. Ceci offre au chef d'État la capacité de conserver le recours aux pratiques néo patrimoniales et d'offrir les postes de l'administration à ses proches.

Il apparaît difficilement contestable que le « présidentialisme » africain - que l'on y voie une déformation du régime présidentiel ou du régime semi-présidentiel, peu importe - n'est pas le régime idéal. Dans le régime présidentiel ou semi-présidentiel, le Président de la République est en même temps le Chef des armées, le Chef de la magistrature suprême, le Chef de la diplomatie, le garant de bonnes institutions, il exerce le droit de grâce, il veille à l'exécution des lois et dispose du pouvoir réglementaire. Il a de pouvoirs étendus pour la bonne conduite des affaires publiques. Fort malheureusement, avec les antécédents coutumiers, ces attributs transforment les dirigeants africains en chefs coutumiers modernes, de véritables rois qui abusent du mandat leur accordé par le peuple.

III. Régime démocratique optimal en Afrique

III.1. Régimes démocratiques et performances économiques

Le régime démocratique, mieux qu'un système, est un vécu qui peut s'éloigner plus ou moins des principes directeurs de la vision démocratique. A quoi sert-il de qualifier de démocratique ce qui est de la dictature, à quoi sert-il d'appeler Président de la République, celui qui est en réalité un monarque ?

Le remplacement des régimes dictatoriaux par des régimes démocratiques en Afrique n'a pas abouti à de résultats escomptés. Il était question de remplacer les régimes patrimoniaux en vue d'instaurer ceux qui s'occuperont améliore le bien-être des populations. Mais aujourd'hui, malgré l'instauration de la démocratie en Afrique, le peuple africain est presqu'aussi pauvre qu'il ne l'était lors de régimes dictatoriaux. Pourtant, la révolution qui a été à l'origine de l'instauration de la démocratie a couté chère en termes de vies humaines, d'infrastructures, de temps, de crédibilité, etc.

Vingt ans après l'instauration de régimes démocratiques, le peuple africain se doit de mener une série de révolutions non pas pour destituer des hommes mais pour destituer des régimes néo patrimoniaux, révolution pour instaurer un régime qui contiendra les appétits présidentialistes des dirigeants africains en vue du bien-être de la population. Pour cela, quel régime devons-nous instaurer ?

Tableau 2: Performances dans le monde selon les régimes démocratiques en 2015

Indicateurs	Présidentiel	Parlementaire	Semi-Présidentiel	Monarchie Constitutionnelle	Régime républicain Hybride ¹
Croissance	1,78	3,35	3,33	2,68	1,36
Volatilité(δ)	4,46	3,3	3,09	2,66	9,47
IDE(en % du PIB)	5,87	5,89	4,05	6,2	3,22
PIBHAB	5997,17	16350,35	4773,87	33167,06	6039,25

Source: WDI (2016)

Par rapport aux indicateurs du tableau, les monarchies constitutionnelles sont plus performantes que les autres régimes avec une croissance soutenue et moins volatile de 2.63% en moyenne. Elles attirent également plus d'investissements directs étrangers (6,2% du PIB par an) et dispose d'un revenu par habitant plus élevé (33167.06). Un autre régime performant est le régime parlementaire qui a une croissance moyenne de 3.35%, les IDE de 5,89% du PIB.

Tableau 3 : Performances selon les régimes démocratiques des pays subsahariens en 2015

Indicateurs	Présidentiel	Parlementaire	Semi-Présidentiel	Monarchie Constitutionnelle	Régime républicain Hybride
Croissance	1,99	4,98	5,24	5,61	2,92
Volatilité(δ)	4,38	3,62	2,19	1,87	2,04
IDE(en % du PIB)	7,45	5,6	3,41	4,85	1,6
PIBHAB	2631,14	4440,14	839,54	1371,78	7457
Indice de Libertés économiques	41,55	63,1	46,48	48,1	66,55
Indice de la démocratie	2,957	6,55	3,93	6,02	7,71
Climat des affaires	23,96	62,97	36,68	38,9	66,65

Sources: WDI(2016), IIAG(2016), The Economist (Democracy Index 2016).

Lorsque les résultats du Tableau 2 sont rapportés uniquement aux pays africains, il se dégage que le régime parlementaire (Cap-Vert, Ethiopie, Ile Maurice) est plus performant avec une croissance robuste et moins volatile de moyenne de 4,98%, c'est aussi le régime qui a un climat des affaires assaini. Il accorde plus de libertés économiques et un revenu de plus de 4000 USD. Après vient le régime hybride (Botswana, Afrique du Sud) qui accorde un cadre des affaires assaini et un revenu par habitant de plus de 7000 USD.

Plus que de chiffres, le choix de régimes doit porter sur une analyse approfondie en tenant compte de toutes les pesanteurs politiques, culturelles et sociales. Si les manifestations perverses du « présidentialisme » africain doivent être supprimées, alors il faut promouvoir un régime qui ne les consacre pas. Quels sont-ils ? Quoi qu'il en soit, tout régime qui permet de consacrer le pouvoir personnel ou de le générer plus facilement, est défaillant. L'analyse des pays

¹ Régime républicain hybride : sous ce régime c'est un binôme du chef de l'État et du chef du gouvernement qui est élu pour une législature. Ils ne sont pas soumis au vote de confiance du Parlement, à l'inverse de leur gouvernement.

occidentaux, démontre que l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct ou quasi-direct ne charrie pas avec elle de manière automatique la prépondérance de cet organe.

Les pays africains ne doivent pas ou plus s'apparenter à des régimes « hyper présidentiels » avec à leur tête un chef d'Etat de type américain doté de pouvoirs accrus, à des « monarchies républicaines » ou à des « régimes semi-présidentiels » avec à leur tête un chef d'Etat de type français doté d'attributions supplémentaires sur le modèle des Etats-Unis. Ainsi, quand le présidentialisme permet la reproduction des pratiques néo patrimoniales, le semi-présidentialisme met en compétition frontale au sommet de l'État les différentes factions politiques pour le contrôle du pouvoir ; propice à l'effondrement de la démocratie, au renforcement des militaires et/ou au rétablissement de régimes autoritaires (Kirschke 2000, 1373) comme en Côte d'Ivoire ou au Togo.

Il faut, autant que possible, dépersonnaliser le Pouvoir pour l'institutionnaliser. Autrement, il faut faire comprendre, sanctions à l'appui, aux hommes politiques que le gouvernement est, comme le disent les Anglais, un gouvernement de lois et non d'hommes. La lutte pour le Pouvoir ne doit plus viser un poste suprême doté d'attributions étendues et susceptibles de dégénérer en régime arbitraire, mais une politique à mener avec la confiance d'une majorité au Parlement.

Des études récentes tendent d'ailleurs à prouver la supériorité du modèle parlementaire dans les pays africains. Les rapports de *Transparency International* démontrent que la corruption y est moins prégnante qu'au sein des régimes présidentiels. L'indice de la liberté économique, publié chaque année par la *Heritage Foundation* et qui concerne entre autres la place de l'Etat dans l'économie, la stabilité monétaire, la qualité du droit de propriété et la liberté des échanges extérieurs, est supérieur dans les pays africains de type parlementaire, qu'il s'agisse de ces deux pays, de l'Afrique du Sud ou du Botswana (Gbongue et Kouadio, 2011).

III.2. Régimes démocratiques, investissements et performances économiques: Identification de la relation à l'aide des données du panel

L'objectif de cette partie est de déterminer l'influence de chaque groupe de régimes démocratiques sur les performances économiques. Le souci n'est pas celui de présenter un régime démocratique comme ayant de vertus providentielles mais plutôt de caractériser les régimes selon leurs caractéristiques essentielles. Afin de bien mener les analyses économétriques, nous avons subdivisé le pays en deux groupes de régimes démocratiques :

- Le premier groupe renferme les régimes présidentiel et semi-présidentialisme : ce sont de pays où les pouvoirs du Chef de l'Etat sont plus étendus qu'il en profite généralement pour modifier la constitution, truquer des élections, etc.
- Le deuxième groupe renferme le régime parlementaire, la monarchie constitutionnelle et le régime républicain hybride: ce sont de régimes où la démocratie a réussi à s'implanter facilement, où les pouvoirs du Chef de l'Etat sont limités, où l'équilibre du pouvoir est souple.

a. Spécification du modèle économétrique

Selon Olson (2003), Przeworski et Limongi (1993), la protection des droits de propriété est mieux assurée dans les démocraties que dans les dictatures. C'est pour cela que les gouvernements démocratiques ont de bons résultats économiques contrairement aux régimes dictatoriaux. Barro (1996) va plus loin en développant la théorie du seuil en démocratie, il montre que les libertés économiques favorisent la croissance en situation de faible niveau de démocratie. En effet, le taux de croissance atteint son niveau le plus élevé lorsque le niveau de la démocratie est moyen et au-delà de ce seuil, le taux de croissance commence par chuter à mesure que le niveau de démocratie augmente.

Partant de ces études, l'objectif de notre étude empirique, c'est d'ajouter des variables institutionnelles dans l'équation du modèle de croissance dont la variable endogène est un indicateur de croissance économique notamment le PIB réel par habitant en logarithme. Par conséquent, nous tenons en compte les modèles suivants comme équations à estimer :

$$Ln Y_{it} = \alpha_i + \beta_1 ln k_{it} + \beta_2 ln h_{it} + \beta_3 ln F L_{it} + \beta_4 Demo_{it} + \varepsilon_{it}$$

Pour
$$i_1$$
=1,...,15 / t=2010,...,2015.
Pour i_2 =1,...,6/ t=2010,...,2015

Avec α_i l'effet spécifique individuel, β_1 , β_2 , β_3 et \hat{a}_4 sont les paramètres à estimer dans ce modèle et ε_{it} est le terme d'erreur.

Nous allons consacrer dans ce travail un modèle pour estimer l'impact d'un environnement légal et démocratique sur la corruption. Le modèle est présenté comme suit :

$$Clim_{it} = \alpha_{it} + \gamma_1 Demo_{it} + \gamma_2 k_{it} + \gamma_3 Vaind_{it} + \varepsilon_{it}$$

Avec $Clim_{it}$ l'indice du climat des affaires, $Vaind_{it}$ est la valeur ajoutée de l'industrie en % du PIB et γ_1, γ_2 et γ_3 sont de paramètres à estimer.

b. Bases de données et présentation des variables

Dans cette analyse, nous utilisons une série des indicateurs macro-économiques et des indicateurs institutionnels calculés depuis plusieurs années et pris de différentes bases de données.

Les variables macro-économiques

Les indicateurs de performances macro-économiques utilisés dans ce travail sont représentés par (PIBHAB) le niveau de PIB réel par habitant (en dollar américain constant, 2010), la rente de ressources naturelles (RENTE), les investissements directs étrangers en % du PIB(IDE), la valeur ajoutée des industries en % du PIB (VAIND). Ces variables

macroéconomiques sont empruntées de la base de données de la Banque Mondiale constituée par des séries macroéconomiques internationales « WDI, 2017 ».

! Les variables institutionnelles

Les variables institutionnelles sont prises de la base de données « Ibrahim Index of African Governance (IIAG) », de la base des données « The Economist Intelligence Unit », « The Heritage Foundation» de 2016. Dans cette analyse, nous allons essayer de mesurer l'effet d'un environnement légal et démocratique sur la croissance économique des PED. À ce niveau, nous avons utilisé quatre indicateurs de la base de données qui sont l'indice de perception de la corruption (IPC), le climat des affaires (CLIM), l'indice de la démocratie (DEMO), l'indice des libertés économiques (LIB). Les notes indicatrices vont de 0 à 10 en ce qui concerne l'indice de la démocratie et de 0 à 100 pour les trois autres indicateurs. Les notes les plus élevées indiquent une meilleure qualité institutionnelle, autrement dit, moins de corruption, plus de démocratie, plus de libertés économiques.

c. Evaluation des résultats de l'estimation

Nous reprenons, dans le tableau ci-dessous, les résultats d'estimation du modèle par les moindres carrés Généralisés/MCG (*Stata 12*) :

Tableau 3.2 : Résultats d'estimations par les MCG (Stata 12)

Pou	r les 15 pays d	u premier group	Pour les 6 pays du deuxième groupe			
	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (3)	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle(3)
LDEMO	1,25**	-2,667**	0,266	2,267***	3,084	2,510**
LPIBHAB		2,604	0,869**		-1,52***	-0,322
LRENTE	-0,049	-0,052	0,042	-0,067***	0,072	0,077
LIDE	0,036*		0,2460**	-0,021		0,2475
LVAIND	0,419*			0,424***		
LCLIMAT		-1,016			1,011	
LLIB		5,953**	1,544***		5.22**	1,452*
Constante	3,889***	-32,698**	-8,566	2,369	-18,319**	-18,319**
R^2	0,11	0,17	0,36	0,74	0,51	0,44
F-stat	243,4	5,28	24,1	783,21	4,69	6,74
Obs (NT)	83	79	80	34	34	34
Individus	15	15	15	6	6	6
(pays)	1)	1)	1)	0	0	O
^{2*} : significatif à 1% ; ** : significatif à 5% ; *** : significatif à 10%						

Source: Auteur (résultats obtenus sur Stata 12)

Note: Les modèles se caractérisent comme suit:

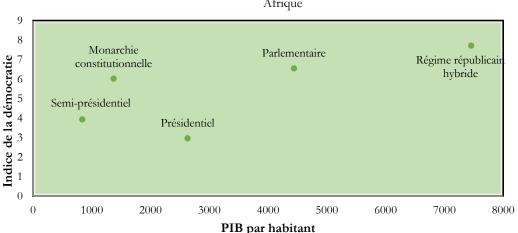
Modèle (1): Interaction entre la démocratie et les performances économiques (PIB par habitant), le Modèle à effets fixes estimé :

Modèle (2): Interaction entre la démocratie et les investissements directs en % du PIB, le Modèle à effets fixes estimé Modèle (3): Interaction entre le climat des affaires, les performances économiques et la démocratie, le Modèle à effets fixés estimé.

En vue d'établir la relation entre la démocratie et la croissance économique, nous avons utilisé la méthode des données de panel, en prenant en compte les effets spécifiques individuels de chaque pays pour capter leurs différences économiques et institutionnelles. De ces estimations, il en découle que :

- Des modèles (1), nous déduisons que la démocratie a une influence positive et significative sur les performances économiques. En effet, si l'indice de la démocratie augmente de 1%, le revenu par habitant augmente de 1,25% pour les économies du premier groupe et 2,27% pour le deuxième groupe. Ceci revient à dire que la pratique de la démocratie dans les régimes du deuxième groupe produit plus de résultats sur la croissance économique que dans les régimes du premier groupe. En dehors de la démocratie, le revenu par habitant est influencé positivement et significativement par la valeur ajoutée des industries, d'où l'intérêt de promouvoir le développement des industries.
- Quant à la relation entre la démocratie et les investissements directs, il se découle que la pratique de la démocratie dans les régimes présidentiels et semi-présidentiels influence négativement et significativement l'attrait des investissements directs. Ce qui n'est pas le cas avec les économies du deuxième groupe. Notons également l'influence positive et significative des libertés économiques sur les IDE en % du PIB.
- ❖ En ce qui concerne la relation entre le climat des affaires, les performances économiques et la démocratie, il en résulte que pour les économies du deuxième groupe, la pratique démocratique qui améliore significativement le climat des affaires, ce qui n'est pas le cas des économies du premier groupe.

Lorsque nous portons sur un graphique le revenu par habitant et l'indice de la démocratie, nous confirmons que les économies du deuxième groupe (Régime parlementaire, monarchie constitutionnelle et le régime républicain hybride) bénéficient de meilleures performances que celles du premier groupe.



Graph.2. Interaction entre la démocratie et les performances économiques en Afrique

CONCLUSION

L'Afrique subsaharienne souffre de la faim, de la misère, de la sécheresse et ce, en contraste avec ses ressources du sol et du sous-sol. Le politique véreux qui assume les charges publiques se sert au lieu de servir toute la nation. Ayant un fond coutumier, les régimes présidentiels et semi-présidentiels en Afrique entrainent plusieurs abus du fait que les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'un seul homme-le Président.

D'une analyse économétrique des données en panel menée sur 21 pays répartis en deux groupes, il s'avère que les régimes démocratiques du deuxième groupe (régime parlementaire, monarchie constitutionnelle ou régime républicain hybride) sont meilleurs que ceux du premier groupe (régime présidentiel ou régime semi-présidentiel. En effet, si l'indice de la démocratie augmente de 1%, le revenu par habitant augmente de 1,25% pour les économies du premier groupe et 2,27% pour le deuxième groupe. Les résultats de cette étude nous enseignent que les meilleurs régimes en Afrique sont ceux qui ne consacrent un homme fort à la tête de l'Etat tels que les régimes du deuxième groupe.

Au lieu de se soulever pour exiger le départ des Présidents monarques en Afrique, le peuple doit exiger non seulement leur départ mais aussi la suppression de régimes à fond coutumier. Le peuple avec le soutien des partenaires au développement et de la classe politique doit plaider pour l'instauration des régimes permissifs du développement.

BIBLIOGRAPHIE

Abessolo Y. (2003), Instabilité politique et performances économiques : une évaluation du cas du Tchad, Université de Yaoundé II.

Ahmed S. et Liouane N. (2012), Transition démocratique et croissance économique: Quelles leçons pour les pays du printemps arabe?

Ayoub A. (2005), La démocratie est-elle nécessaire au développement économique ? Université de LAVAL, GREEN

Banque Mondiale (1991), The world development report 1991. Oxford: Oxford University Press.

Barro, R.J. (1996), Democracy and growth. *Journal of Economic Growth* 1: 1-27.

Baechler J. (1974), Politique et Société, Communications, n° 22, p.119

Becker P. et Raveloson J-A. (2008), Qu'est-ce que la Démocratie ? KMF-CNOE & NOVA STELLA.

Boutros Boutros-Ghali (2003), L'interaction démocratie et développement, Rapport de Synthèse, UNESCO.

Callonico G.A. (2015), Corruption, croissance et démocratie en Afrique : l'impossible l'impossible consolidation, Monde 68, note de recherche numéro 2.

Dramane A. (2011), Démocratie et croissance économique dans les pays de l'UEMOA : quels liens ?

Diamond L. (2008 a), "The Democratic Rollback: The Resurgence of the Predatory State," Foreign Affairs 87, no. 2 (mars/avril 2008): 36–48;

Diamond L. (2008b), The State of Democracy in Africa," in Democratization in Africa: What Progress toward Institutionalization? (Washington: National Intelligence Council, 2008), p. 5

Easterly W., Levine R. (1997), « Africa's Growth Tragedy: Policies, and Ethnic Divisions », Quarterly Journal of Economics 111(4), pp.1203-1250.

Fosu A. (2008), "Democracy and growth in Africa: Implications of Increasing Electoral Competitiveness" *Economic Letters*, vol 100, p442 – 444.

Gbongue M. et Kouadio E (2011), L'impact de la liberté économique sur le progrès. Analyse de la liberté économique en Afrique sur la base du rapport et des indicateurs produits par la Heritage Foundation, Audace Institut Afrique, 19 mars 2011.

Laidi Z. (2001), «Mondialisation et Démocratie», In *Politiques Etrangéres*, N° 3, Vol 66, 2001, pp603-618.

Lombeya Bosongo(2009), Notes de cours d'Etat et Système Socio-Economique, FASEG, UNIKIN.

Mambi Tunga-Bau H. (2010), Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en République Démocratique du Congo, Médiaspaul.

Massuh, V. (1998), "Democracy: A Delicate Balance and Universality", in Inter-Parliamentary (ed.): 67-71.

Meredith M. (2005), The State of Africa: A History of Fifty Years of Independence (Johannesburg: Jonathan Ball, 2005), p. 368-69.

Minier, J. A. (2001), Is democracy a normal good? Evidence from democratic movements. *Southern economic journal* 67: 996-1009.

Nyembo Shabani (2014), Notes de cours d'Economie de développement, FASEG, UNIKIN.

Persson, T. et G. Tabellini (2006), Democracy and development: the devil in the details. *American Economic Review.* 96: 319-324.

Przeworski A. & Limongi F., (1997): «Modernization: theories and facts », World Politics, vol 49(2), pp 155-183.

Rodrik, D. (2000), Institutions for High-Quality Growth: What They Are and How to Acquire Them? *Studies in Comparative International Development* 35 (3): 3-31.

Scully, G.W., (1988), "The Institutional Framework and Economic Development", *Journal of Political Economy*, vol. 96, pp. 652-662.

Tony Leon (2008), On The Contrary: Leading the Opposition in a Democratic South Africa (Johannesburg: Jonathan Ball, 2008), p. 275.

Tony Leon (2010), L'état de la démocratie libérale en Afrique: Résurgence ou recul? Www.UnMondeLibre.org